

Cécile DUTILLEUL

Email : cecile.dutilleul@uphf.fr

Trith Saint Léger - UPHF - Claudin Lejeune 2 - Réaménagement des bureaux de la direction

Date d'émission 15/07/2026
N° d'affaire : 250921390000040
Référence chrono : CT/21390/0726/0154
Version : 2

Annule et remplace version : 1
En date du : 11/06/2026
Référence chrono : CT/21390/0626/0131

VOTRE RESPONSABLE D'AFFAIRE

Frederic KALINOWSKI
Tél. +33 6 71 98 41 80
Email : frederic.kalinowski@socotec.com

SOMMAIRE

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT	3
2. SIGNATURES	5
3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	5
3.1. Partenaires de l'opération	5
3.2. Données de l'affaire	6
4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES	6
5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D	7
5.1. Evaluation de conformité	7
6. ANALYSE DE RISQUE	9
6.1. Mission LE relative à la solidité des existants	9
6.2. Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables	9
7. EVALUATION DE CONFORMITE	10
7.1. Missions relatives à la sécurité des personnes	11

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent document constitue le rapport prévu dans le contrat de Contrôle Technique n°250921390000040, que SOCOTEC Construction doit adresser au Maître d'Ouvrage après examen du dossier de conception destiné à la consultation des entreprises .

Les avis sur les dispositions techniques qu'il comporte sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés dans les chapitres 3 ci-après.

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

Missions d'analyse de risque :

- Mission LE relative à la solidité des existants (LE).
- Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables (L).

Missions d'évaluation de conformité:

- Mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme (PS).
- Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH (SEI).

Accréditation COFRAC INSPECTION N° 3-1592 concernant les missions L, S, SEI, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- Les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat,
- Les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation,
- Les avis suspendus concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

L'évaluation technique porte sur les ouvrages et éléments d'équipement et s'exerce lors de la phase de conception et de réalisation des travaux du projet de construction. L'intervention de l'évaluateur technique de construction se base sur **l'analyse de risques et l'évaluation de conformité** .

L'analyse de risque permet d'identifier les aléas et les enjeux pour l'ouvrage et les éléments d'équipements relevant des **techniques courantes**. L'évaluateur technique prend en compte :

- Le contexte de l'opération de construction,
- Les référentiels techniques appropriés,
- Les retours d'expérience et les pathologies (désordres connus) propres à la typologie de l'ouvrage

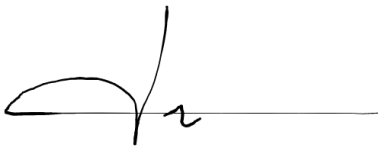
L'identification pertinente de la situation fait partie intégrante de l'analyse de risque, cela permet pour un enjeu très faible de tolérer une déviance de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement par rapport au référentiel de la technique courante, et donc d'évaluer favorablement la disposition proposée.

Le risque est défini en termes de conséquence et de vraisemblance pour l'ouvrage, tels que des dommages matériels, l'impact sur sa pérennité et son usage normal.

L'évaluation de conformité consiste à faire une analyse critique des dispositions du projet vis-à-vis de la réglementation applicable à celui-ci. Elle porte sur le respect du référentiel réglementaire applicable ainsi que les normes rendues applicables par ce dernier. En complément des contrôles réalisés par les constructeurs et du fait de son savoir-faire, le contrôleur technique procède à des vérifications visuelles suivant un échantillonnage. Le risque de non-conformité découle d'un défaut d'application des dispositions réglementaires.

2. SIGNATURES

Tous ces avis ont été établis par les intervenants SOCOTEC Construction suivants :

Intervenants SOCOTEC	Signatures
Frederic KALINOWSKI Responsable d’Affaire	
Christophe TERRIER Spécialiste Thermique et Fluides	

Ce rapport a été édité par : Frederic Kalinowski

Ce rapport a été transmis à :

- julie.heber-suffrin@a-t-w.fr
- Dante Gingali / dante.gingali@uphf.fr

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées. Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

3.1. Partenaires de l’opération

Maître d'ouvrage
Dante Gingali UPHF 59313 Valenciennes
Architecte - Maître d'œuvre
ATW

3.2 Données de l'affaire

ADRESSE DE L'OUVRAGE
bâtiment Claudin Lejeune 59300 Trith
DESCRIPTION DE L'OUVRAGE
Le projet concerne le réaménagement de l'étage de l'extension dédié à la présidence de l'INSA avec création d'un dégagement supplémentaire avec escalier extérieur permettant un accès direct pour le personnel. Ce rapport basé sur le PRO indice C et les deux mél du 07 juillet reçus, remplace le précédent
CARACTERISTIQUES DE L'AFFAIRE
• Montant prévisionnel des travaux € HT : 500000.00 • Durée prévisionnelle des travaux : 7 mois • Démarrage prévisionnel des travaux : 07/04/2025

4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Désignation - Identification des documents examinés	Reçu le
DCM-116-2025-INSA VALENCIENNES-PRO ind B-07-COUPÉ-P-A1-50.pdf	26/06/2026
DCM-116-2025-INSA VALENCIENNES-PRO ind B-08-PT-E-100-A0.pdf	26/06/2026
DCM-116-2025-INSA VALENCIENNES-PRO ind B-09-PT-E-100-A0.pdf	26/06/2026
DCM-116-2025-INSA VALENCIENNES-PRO ind B-09-PT-P-100-A0.pdf	26/06/2026
DCM-116-2025-INSA VALENCIENNES-PRO ind B-09-PT-E-100-A0.pdf	26/06/2026
DCM-116-2025 - INSA - CVC - indA.pdf	04/06/2026
DCM-116-2025-INSA VALENCIENNES CCTP_PRO-indA - LOT 05 CVC.pdf	04/06/2026

5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D

5.1. Evaluation de conformité

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION			
ERP DU 1ER GROUPE			
CONSTRUCTION - CO1 à CO61			
DISTRIBUTION INTERIEURE			
Cloisonnement traditionnel			
Recoupement des couloirs de grande longueur	S	Porte ajoutée en accès de zone. Cette porte n'est pas une porte de recoupement mais une porte CO46 nécessitant l'avis de la commission.	14
DEGAGEMENTS (DISPOSITIONS GENERALES)			
Conception des dégagements			
Dégagements en cul de sac - distance des portes au débouché du cul de sac	S	le re cloisonnement proposé permet d'éviter le cul de sac depuis la sortie de secours via la salle de réunion; toutefois le balisage du plan ELEC SSI n'est pas mis à jour. De plus préciser si la porte de la salle de réunion sera dé condamnable de l'intérieur	11
		La porte ajoutée en "recoupement" de circulation est sur DM permettant le déverrouillage : elle devra être titulaire d'un certificat NF, mettre à jour l'AT pour avis au SDIS	
Calcul des dégagements			
Lieux admettant de 20 à 50 personnes	D	Effectif de la zone non précisée sur la notice. Préciser les dégagements pour cette zone. A priori 1 dégagement de 2 UP vers escalier et 1 dégagement accessoire par le balcon. A justifier	12
DEGAGEMENTS (SORTIES)			
Répartition des sorties	D	Cette zone est évacuée par une seule sortie de 2 UP vers l'escalier, sur la notice il est précisée moins de 50 m pour évacuer, justifier la conformité au CO49 : absence de retour sur cet indice C	13

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
CHAUFFAGE, VENTILATION, RÉFRIGÉRATION, CLIMATISATION, CONDITIONNEMENT D'AIR ET INSTALLATION D'EAU CHAUDE SANITAIRE, CHAUFFERIE - CH1 À CH58 VENTILATION DE CONFORT Equipements ou installations utilisant des fluides frigorigènes Dispositions applicables en cas d'emploi de fluides frigorigènes inflammables <i>Utilisation du R32 en fluide frigorigène</i> Références: DCM-116-2025-INSa VALENCIENNES CCTP_PRO-indA - LOT 05 CVC.pdf DCM-116-2025 - INSA - CVC - indA.pdf Ventilation de confort - Centrale de traitement d'air Implantation des centrales de traitement d'air <i>2 CTA dans un local, il semble y avoir les unités extérieurs de climatisation dans ce local.</i> Références: DCM-116-2025-INSa VALENCIENNES CCTP_PRO-indA - LOT 05 CVC.pdf DCM-116-2025 - INSA - CVC - indA.pdf	S S	L'isolement suivant, mentionné sur méi du 07 juillet n'est pas représenté sur plan : "elle est isolée conformément à l'article CO 28 § 2." - résistance du bloc porte non modifié sur plan (MIP13 pare flamme) - absence de faux plafond résistant Les plans d'exécution seront à nous communiquer pour avis plan d'exé à nous communiquer	7 6

* **F**: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , **HM**: Hors Mission , **PM**: Pour Mémoire , **SO**: Sans Objet

6. ANALYSE DE RISQUE

6.1. Mission LE relative à la solidité des existants

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
RENSEIGNEMENTS SUR LES EXISTANTS			
Examen de l'état apparent des existants	F		
Influence des existants sur la construction	F	Rappel de l'observation précédente : rapport de sol PRO à nous transmettre : reçu le 24/06 L'avis 23 est levé.	

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6.2. Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DONNÉES RELATIVES À LA SISMICITÉ	F		
DONNÉES RELATIVES À LA GÉOTECHNIQUE	F	phase PRO à nous communiquer	
FONDATEMENTS PAR MICROPIEUX	F	Rappel de l'observation précédente : fondation par micropieux suivant rapport AVP du géotechnicien (mél de atw du 25/05/26) Absence de précisions sur les micropieux et type de micropieux au Lot 1 (nous ne relevons que au §8.2 "gros œuvre" une description au §8.2.1 du repérage des têtes de pieux) L'avis 26 est levé.	
STRUCTURE MÉTALLIQUE	F		
PARQUET	F	Rappel de l'observation précédente : classement UPEC à préciser L'avis 28 est levé. UPEC : o Hall et circulations : U4 P3 E2 C1 o Bureaux et salles de réunion : U3 P3 E1 C0	

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7. EVALUATION DE CONFORMITE

7.1. Missions relatives à la sécurité des personnes

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
ERP DU 1ER GROUPE			
CONSTRUCTION - CO1 à CO61			
DISTRIBUTION INTERIEURE			
Cloisonnement traditionnel			
Parois verticales entre dégagements et locaux	F	Cloisons CF 1/2 heure et huisserie PF 1/2 h	14
Recoupement des couloirs de grande longueur	S	Porte ajoutée en accès de zone. Cette porte n'est pas une porte de recoupement mais une porte CO46 nécessitant l'avis de la commission.	
LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS ET LOCAUX NON ACCESSIBLES AU PUBLIC			
Caractéristiques des locaux à risques particuliers			
Locaux à risques moyens			
Degré coupe feu des planchers hauts	F		
Degré coupe feu des parois verticales du local ou séparatives des volumes accessibles au public	F		
Degré coupe feu des portes de communication placées dans les parois résistantes au feu du local ou séparatives des volumes accessibles au public	F		
DEGAGEMENTS (DISPOSITIONS GENERALES)			
Conception des dégagements			
Dégagements en cul de sac - distance des portes au débouché du cul de sac	S	le re cloisonnement proposé permet d'éviter le cul de sac depuis la sortie de secours via la salle de réunion; toutefois le balisage du plan ELEC SSI n'est pas mis à jour. De plus préciser si la porte de la salle de réunion sera dé condamnable de l'intérieur	11
		La porte ajoutée en "recoupement" de circulation est sur DM permettant le déverrouillage : elle devra être titulaire d'un certificat NF, mettre à jour l'AT pour avis au SDIS	
Calcul des dégagements			
Lieux admettant de 20 à 50 personnes	D	Effectif de la zone non précisée sur la notice. Préciser les dégagements pour cette zone.	12

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DEGAGEMENTS (SORTIES) Répartition des sorties		A priori 1 dégagement de 2 UP vers escalier et 1 dégagement accessoire par le balcon. A justifier	
	D	Cette zone est évacuée par une seule sortie de 2 UP vers l'escalier, sur la notice il est précisée moins de 50 m pour évacuer, justifier la conformité au CO49 : absence de retour sur cet indice C	13
DEGAGEMENTS (ESCALIERS) Escaliers droits Dimension des marches	F	Rappel de l'observation précédente : Seul 4 contre marches sont prévues au §9.2.2.1 (pour l'accessibilité), si tel est le cas, suivant photo du §9.2.2, l'escalier est sans contre marche, les marches devront donc se recouvrir de 5 cm ce qui n'est pas réalisable avec des marche de largeur 30 cm : à préciser L'avis 29 est levé.	
AMENAGEMENTS INTERIEURS, DECORATION ET MOBILIER - AM1 à AM20 PRODUITS ET MATERIAUX DE PAROIS Parois verticales des dégagements non protégés et des locaux Réaction au feu des plafonds des dégagements non protégés et des locaux Revêtements de sols des dégagements non protégés et des locaux	F F F	peintures, et doublage acoustique A2-s1,d0 dans le bureau du directeur Plafonds A2-s1,d0 Parquet classé Bfl-s1	
CHAUFFAGE, VENTILATION, RÉFRIGÉRATION, CLIMATISATION, CONDITIONNEMENT D'AIR ET INSTALLATION D'EAU CHAUDE SANITAIRE, CHAUFFERIE - CH1 À CH58 DISPOSITIONS GENERALES - INSTALLATIONS CONCERNEES AUTORISEES Caractéristiques des appareils et des installations Règles applicables aux appareils Marquage CE	PM	Pour mémoire il appartient ainsi à l'installateur de s'assurer que l'appareil dispose du marquage CE.	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Nature des sources énergétiques Electricité (voir articles EL) Documents à fournir par les constructeurs	PM PM	Pour mémoire cf Art EL Pour mémoire document à fournir une note explicative et plans précisant les caractéristiques générales des installations de CVC seront à transmettre.	
INSTALLATIONS DE VENTILATION Ventilation de confort suivant articles CH29 à CH40 <i>Installation de 2 CTA dans local technique pour traitement de la salle de conseil et des bureaux.</i> Equipements ou systèmes thermodynamiques suivant CH35 <i>L'ensemble du plateau de bureaux sera traité par des unités plafonniers de climatisation.</i>	F F	Concernant les installations de ventilation dites de confort il convient de respecter les dispositions des articles CH29 à CH40 du règlement de sécurité. Concernant les installations thermodynamiques il convient de respecter les dispositions de l'article CH35 du règlement de sécurité.	
VENTILATION DE CONFORT Ventilation de confort - Circuit de distribution et de reprise d'air Type et Emplacement des Clapets	F	Rappel de l'observation précédente : Nous préciser le traitement des traversés de plancher par les conduits de ventilation le cas échéant. L'avis 10 est levé. absence de traversée de plancher et clapet prévu en cloison suivant mél du 07/07	
Ventilation de confort - Dispositifs de sécurité sur les circuits Commandes d'arrêt de la ventilation	F	Rappel de l'observation précédente : Absence de descriptif d'arrêt d'urgence ventilation. L'avis 9 est levé. prévu sur mél du 07.07	
Equipements ou installations utilisant des fluides frigorigènes Dispositions applicables en cas d'emploi de fluides frigorigènes inflammables <i>Utilisation du R32 en fluide frigorigène</i> Références: DCM-116-2025-INSA VALENCIENNES CCTP_PRO-indA - LOT 05 CVC.pdf DCM-116-2025 - INSA - CVC - indA.pdf	S	L'isolement suivant, mentionné sur mél du 07 juillet n'est pas représenté sur plan : "elle est isolée conformément à l'article CO 28 § 2." - résistance du bloc porte non modifié sur plan (MIP13 pare flamme) - absence de faux plafond résistant Les plans d'exécution seront à nous communiquer pour avis	7
Ventilation de confort - Centrale de traitement d'air	S	plan d'exé à nous communiquer	6

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Implantation des centrales de traitement d'air <i>2 CTA dans un local, il semble y avoir les unités extérieurs de climatisation dans ce local.</i> Références: DCM-116-2025-INSA VALENCIENNES CCTP_PRO-indA - LOT 05 CVC.pdf DCM-116-2025 - INSA - CVC - indA.pdf DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "R" Règles d'utilisation <i>Ventilation de confort et climatisation.</i> INSTALLATIONS ELECTRIQUES - EL1 à EL 23 et ECLAIRAGE - EC1 à EC15 ECLAIRAGE DE SECURITE Eclairage d'ambiance ou d'anti-panique GARDE-CORPS - PAROIS VITRÉES AVIS DE LA COMMISSION DE SECURITE	F F F F	Rappel de l'observation précédente : Prévoir un éclairage d'ambiance dans l'EAS L'avis 34 est levé. Avis technique des gardes corps vitrés à nous communiquer	

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet